



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enfants

Question écrite n° 81781

Texte de la question

M. Jean-François Chossy interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le parcours douloureux des parents suite au décès d'un enfant. 8 000 jeunes enfants décèdent chaque année en France et des propositions pour aider les familles dans cette épreuve pourraient être mises en oeuvre à l'initiative de l'association Méningites France. Ainsi l'association demande la création d'un parcours administratif pour les familles endeuillées : déclaration automatique du décès de l'enfant à la place des parents, visite d'une assistante sociale de la CAF ou d'une psychologue pour accompagner la famille ; prolongation pendant trois mois des prestations familiales après le décès de l'enfant alors qu'actuellement les prestations sont supprimées le mois suivant le décès ; prolongation du congé pour événement familial de quatre jours supplémentaires, s'ajoutant aux deux jours légaux après le décès d'un enfant ou d'un conjoint ; soutien financier aux familles (réaménagement des prêts contractés, participation aux frais de sépulture...). C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur l'ensemble de ces propositions.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81781

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2010, page 6848

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)